



LesObservateurs.ch

MacronLeaks : Lorsque la commission électorale essaie d'étouffer l'affaire en demandant à la presse de ne rien publier.



Article publié le 06.05.2017

Christian Hofer: Pour l'affaire Fillon, cette même commission ne s'offusquait guère d'une quelconque altération du suffrage.

En outre, les médias français se sont clairement exprimés contre l'élection de Marine Le Pen, abusant de leur pouvoir médiatique sans que cela ne les gêne.

Mais lorsqu'il s'agit de Macron, on agite des "valeurs" qui sont régulièrement foulées aux pieds par ceux-là même qui assènent des leçons depuis si longtemps.

La commission électorale exhorte la presse de ne pas publier les documents ayant fuités

La Commission nationale de contrôle de la campagne présidentielle (CNCCEP) a recommandé aux médias de ne pas rendre compte du contenu des données internes issues de cette «attaque informatique» visant l'équipe Macron, rappelant que «la diffusion de fausses informations est susceptible de tomber sous le coup de la loi».



Communiqué de presse
Paris, le 6 mai 2017

Recommandation aux médias suite à l'attaque informatique dont a été victime l'équipe de campagne de M. Macron

La Commission nationale de contrôle a été saisie vendredi soir par le mandataire de M. Macron à la suite d'une attaque informatique dont son mouvement a été l'objet, et qui a donné lieu à la diffusion sur les réseaux sociaux de données présentées comme issues des systèmes d'information du candidat, mais dont une partie est probablement constituée de faux.

Dans l'immédiat, compte tenu de l'entrée dans la période de réserve depuis vendredi minuit, et dans l'attente de la réunion de la Commission qui interviendra dans les prochaines heures, son président appelle l'attention des médias sur le sens des responsabilités dont ils doivent faire preuve, alors que sont en jeu la libre expression du suffrage des électeurs et la sincérité du scrutin.

Il demande donc aux organes de presse, et notamment à leurs sites internet, de ne pas rendre compte du contenu de ces données, en rappelant que la diffusion de fausses informations est susceptible de tomber sous le coup de la loi, notamment pénale.

Suivre l'actualité de la Commission :
www.cnccep.fr
[@CNCCEP](https://twitter.com/CNCCEP)

Source